

nable député a dit qu'il examinerait la suggestion que j'ai faite à cet égard. Ce paragraphe est ainsi libellé :

Ce navire peut être saisi et vendu en vertu d'un bref ou mandat d'exécution ou de saisie émis par une cour d'archives après jugement ou déclaration de culpabilité au procès intenté par le Conseil contre le navire, le capitaine, le propriétaire ou la personne en charge du navire.

J'ai proposé de remplacer les mots "cour d'archives" par "un tribunal compétent". La commission du tarif est une cour d'archives, mais on ne saurait guère s'attendre à un tel procédé de la part de cette Commission. Les cours d'archives sont si nombreuses que nous devrions, je crois, les limiter de quelque manière.

L'hon. M. LAPOINTE: Je n'y suis nullement opposé. Je propose que les mots "d'archives" dans le paragraphe 4 de l'article 16 soient rayés et remplacés par les mots "un tribunal compétent".

(L'amendement est adopté.)

Le paragraphe, ainsi modifié, est adopté.

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Rapport est fait du projet de loi.

L'hon. C. D. HOWE (ministre de la Marine): Du consentement unanime de la Chambre, je propose que le bill soit lu pour la troisième fois. L'autre Chambre est impatiente de recevoir ce projet de loi.

M. R. E. FINN (Halifax): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de cette motion je dois dire que pour cause de maladie je n'ai pu être présent la dernière fois que l'on a étudié ce bill. Je suis sorti malade de mon lit pour venir à la Chambre l'autre après-midi alors que le projet de loi devait être étudié et l'on m'a informé en arrivant qu'il allait être laissé en suspens pendant une quinzaine de jours; ce n'est que tard cet après-midi que j'ai su qu'il devait venir sur le tapis ce soir. L'autre jour, le ministre de la Défense nationale (M. Mackenzie) a proposé un amendement que j'ai lu dans le hansard et mon honorable collègue, qui n'est pas à son siège...

Le très hon. M. BENNETT: Oui, il y est.

M. ISNOR: Oui, je suis ici.

M. FINN: Tout ce que je puis dire est que deux esprits se rencontrent. Je constate que mon très honorable ami est heureux de voir qu'il est à son siège et j'en suis heureux moi aussi, mais je dirais à mon collègue que j'ignorais complètement qu'il dût s'absenter. Personnellement, je me soucie peu qu'il s'en aille ou qu'il reste.

M. l'ORATEUR: L'honorable député s'écarte du sujet, il me semble.

[L'hon. M. Cahan.]

M. FINN: Il arrive naturellement à quelqu'un de s'écarter du sujet, pour un instant, mais j'allais dire que mon collègue a proposé ou a suggéré un amendement l'autre après-midi. C'est l'après-midi où je suis venu à la Chambre afin de pouvoir, si nécessaire, appuyer cet amendement. Mais, comme je l'ai fait remarquer dans une occasion précédente, l'amendement qu'il a proposé ce jour-là vient peut-être en conflit avec des articles qui existent déjà dans la loi du Transcontinental et il vaudrait peut-être mieux en conséquence le laisser de côté. Je n'avais pas eu et je n'ai pas encore eu l'occasion de le voir et de discuter avec lui le sujet de son amendement; tout ce que je sais est qu'il a été rejeté sans cérémonie. Mon collègue et moi représentons une circonscription à laquelle touche le projet de loi qui est actuellement devant la Chambre car Halifax est une des grandes portes d'entrée de l'Est du Canada. Nous faillirions par conséquent à notre devoir si nous ne voyions pas à ce que les intérêts de ces ports soient protégés quant au mouvement du trafic en territoire canadien et sur les lignes canadiennes conduisant aux ports canadiens.

Quant à l'amendement proposé par le ministre de la Défense nationale, je l'ai lu dans le hansard—en réalité, j'ai l'impression qu'il y en avait deux. Je ne comprends pas très bien la signification de ces amendements et je me demande s'ils ont été substitués à l'amendement proposé par mon collègue de Halifax ou s'ils s'appliquaient au même sujet. L'amendement proposé par mon collègue avait pour but de rendre la loi plus claire et de protéger les intérêts de nos ports de l'Est, comme le ministre de la Défense nationale voudrait les voir protégés, il me semble, ainsi que les ports de l'Ouest de ce beau dominion.

Avant que la motion pour troisième lecture soit présentée, j'aimerais, avec la permission de M. l'Orateur, demander au ministre de la Défense nationale quels étaient le but et le sens des amendements qu'ils a proposés au comité.

M. W. A. WALSH (Mont-Royal): Lorsque cette mesure a été présentée pour la première fois j'en ai félicité, si j'ai bonne mémoire, le ministre de la Marine (M. Howe) mais avec quelques réserves. Je n'ai guère l'intention de prononcer aujourd'hui un discours sur le projet de loi, mais je désire donner corps à quelques pensées qui me sont venues à l'esprit avant que la Chambre eût adopté définitivement le bill.

Il est un point que j'ai tenu à souligner, et le voici: le projet de loi me donne quelque assurance que le nouveau Conseil à nommer sera un corps de fonctionnaires de l'Etat ou